

2012/197

ltd

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/68

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 17 décembre 2012

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND, premier adjoint.

Date de convocation : le 07 décembre 2012.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9 votants : 12

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. CHAUSSIGNAND - CROZIER — VOLLE – SALA – TESTON – BOUAZZA – CORNET – HILAIRE – BEUGNET .

*Excusés : - Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND .
- M VERNET a donné procuration à Mme CROZIER.
- M JOLLIVET a donné procuration à M VOLLE.
- M. FIALON.*

Absents : M. MAURIN - DELAUZUN

Mme SALA a été élu secrétaire.

Objet : PVR La Grand Terre – Convention de financement des travaux de création de la voie publique. Propriété de Melle BERTILLON Aurélie.

Le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2012/14 du 21 mars 2012 portant sur la décision du Conseil de réaliser l'aménagement de la zone AUO de la Grand Terre.

Il rappelle également que le coût des équipements publics est mis à la charge des propriétaires au moyen d'une PVR dont le coût unitaire a été fixé à 11,46 € le m².

.../...

HP

Il expose au Conseil que la superficie de terrain compris dans le périmètre de cette PVR appartenant à Melle BERTILLON Aurélie est de 15 555 m² soit un montant total de participation de 178 260,30 €.

Il présente le projet de convention à conclure avec Melle BERTILLON Aurélie et les modalités de versements de la PVR.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les modalités de versement de la PVR par Melle BERTILLON Aurélie pour les terrains dont elle est propriétaire et compris dans le périmètre des terrains desservis par l'aménagement de la zone comme suite :

* 50 000 € le 1er avril 2013

* 11 900 € le 1er mai 2013

* 40 000 € douze mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme portant sur la création de quatre lots de terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées section D n° 1845, 734, 733 et 729. En cas de vente des lots de terrain à bâtir avant le paiement de cette situation, Mme Aurélie BERTILLON paiera 10 000 € par lot vendu le jour de la vente.

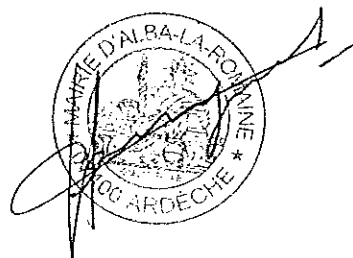
* 50 000 € dix-huit mois après l'obtention du permis d'aménager portant sur la création de treize lots de terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées section D n° 1847, 1781, 1783, 1785, 1787, 1669 et 680. En cas de vente des lots de terrain à bâtir avant le paiement de cette situation, Mme Aurélie BERTILLON paiera 10 000 € par lot vendu le jour de la vente.

* le solde le 1er juin 2015.

- CHARGE le 1^{er} adjoint Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND de signer la convention correspondante avec Melle BERTILLON Aurélie.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 17 décembre 2012.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 18 décembre 2012.
Le Premier Adjoint
Jean-Luc CHAUSSIGNAND.



.../...